

FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION POUR PERFECTIONNEMENT AU COMITÉ LOCAL

Nom du participant :	
Établissement :	
Date de la demande :	
Nom complet du perfectionnement :	
Description sommaire du perfectionnement ¹ : <i>(remplir pour toutes les demandes autres que les formations offertes par le CSSPI)</i>	

¹ Veuillez joindre le document explicatif du perfectionnement (colloque, congrès, formation, etc.).

TABLEAU DÉTAILLÉ DU PERFECTIONNEMENT DEMANDÉ

À COMPLÉTER PAR LA PERSONNE PARTICIPANTE						À COMPLÉTER PAR LA DIRECTION			Sous-total			
Date(s) du perfectionnement		Frais de déplacement ² , repas et séjour <i>(voir cadre de référence du CLP)</i>			Coût du perfectionnement	Autres coûts <i>(ex. : stationnement)</i>	Coût de la suppléance <i>(nbre ens. X nbre période)</i>		Estimé	Réel		
Date(s)	AM / PM	Transport ³	Coucher ³	Repas				Estimé	Réel			
				Maximum ³	Réel							
	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM											
	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM											
	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM											
	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM											
	<input type="checkbox"/> AM <input type="checkbox"/> PM											
TOTAL:												

² Prévoir automatiquement au budget lors de la demande de perfectionnement.

³ Voir la politique au verso.

SECTION RÉSERVÉ AU COMITÉ LOCAL DE PERFECTIONNEMENT

<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> REPORTÉ	Raison :
Signature de la personne représentant les enseignant(e)s au comité local de perfectionnement <i>(ou à défaut, de la personne déléguée syndicale) :</i>	



POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR

Il est à noter que le CLP ne rembourse pas les coûts liés à :

- L'implantation des nouveaux programmes;
- Les nouvelles méthodes de mesure d'évaluation;
- L'éducation interculturelle;
- La formation conduisant à un changement de scolarité;
- La formation sur l'utilisation de l'informatique;
- La libération pour temps de correction ou d'activités étudiantes;
- La présence à divers comités;
- Les communautés d'apprentissage pédagogique (CAP);
- Les frais de repas pour les activités de perfectionnement offertes par le CSSPI;
- La supervision de stage.

- 0,59 \$ l'indemnité au kilomètre parcouru pour les frais de déplacement sur l'île de Montréal.
- 0,57 \$ l'indemnité au kilomètre parcouru à l'extérieur de l'île de Montréal.
- Les frais de logement sont remboursés au coût réel sur présentation de pièces justificatives. Les séjours doivent s'effectuer dans les hôtels reconnus.
- Aucune indemnité pour les frais de logement lorsque le lieu de la réunion se situe à l'intérieur d'un rayon de 40 kilomètres du lieu de résidence.
- Lors d'une formation donnée dans le cadre de l'offre de service, il n'y a aucun frais de repas pour des formations d'une demi-journée.
- Le CLP ne rembourse pas les frais de repas lors des formations offertes par le CSSPI. Ces frais seront assumés par le CSSPI.
- Coûts de repas assumés jusqu'à concurrence d'un maximum de 80 \$ par jour complet pour l'ensemble de ces dépenses :
 - Déjeuner: 15 \$
 - Dîner: 30 \$
 - Souper: 35 \$
- *Tarifcation sujette à une révision par le conseil d'administration du CSSPI.*
- Aucun frais pour des boissons alcoolisées ne sera remboursé.

**** Remboursement sur présentation de pièces justificatives présentées dans un délai de 30 jours ouvrables ****